

Les acteurs des métiers de la sécurité

RÉGAZ: Interview de Line Leglise " Responsable QSHE "



Référence : *Quelles sont vos missions principales au sein du RÉGAZ ?*

L. Leglise : En coordination avec notre Direction Générale mais aussi notre service Contrôle de Gestion, j'assure au quotidien une quadruple mission d'aide, de conseil, d'assistance, et de surveillance. Une de mes attributions principales restant bien entendu le montage des dossiers d'évaluation et de prévention des risques au sein de l'entreprise.

R. : *Quelle est votre méthodologie et votre procédure d'évaluation des risques ?*

L.L. : Nos agents sont, de par leurs missions sur le terrain, soumis à une grande amplitude de risques, aux premiers rangs desquels



figurent le risque routier, le risque explosion, le risque incendie et le risque lié à la co-activité. Nous nous devons donc de mener une procédure d'évaluation de ces risques particulièrement rigoureuse. Celle-ci débute invariablement par une identification des risques par les opérationnels et leur hiérarchie auxquels nous attribuons un niveau de gravité et de fréquence. Nous pouvons alors identifier les actions de prévention à mettre en œuvre afin d'obtenir un niveau de risque résiduel.

R. : *Pouvez-vous nous donner quelques exemples d'application concrète de ces actions de prévention ?*

L.L. : Nous nous efforçons toujours de mettre en place l'action de prévention la plus adaptée possible au risque incriminé. Ainsi, concernant le risque routier, nous avons créé un quiz sur le code de la route. De même, nos agents d'intervention de sécurité, de ce fait soumis à une pression psychologique importante, ont reçu une formation routière pratique sur piste destinée à leur apprendre à mieux gérer leur conduite en situation de stress.

R. : *Les actions de prévention que vous menez sur le terrain vous amènent-elles régulièrement à recourir à l'utilisation d'EPI ?*

L.L. : Plus de 200 de nos agents sont quotidiennement équipés d'une ou plusieurs protections individuelles. Les principaux EPI que nous utilisons sont ainsi le vêtement de travail, la parka, le baudrier, la chaussure, le gant, le casque et le masque. Mais attention, il ne s'agit pas là d'EPI généralistes mais d'EPI spécifiques adaptés à un cahier des charges précis. À titre d'exemple, nos vêtements de travail sont antistatiques et ignifugés pour résister au risque incendie/explosion et nos chaussures sont compatibles pour des interventions en zone ATEX...

R. : *Pouvez-vous nous préciser votre démarche en matière d'approvisionnement ?*

J.L. M : Tous les cahiers des charges techniques des EPI que nous utilisons sont établis à partir des remontées terrain de nos agents que nous confrontons aux évolutions législatives et technologiques en vigueur. Sur cette base, nous réalisons tous les 3 ans un



nouvel appel d'offres avant de nous prononcer en faveur d'une poignée de fournisseurs avec lesquels nous créons une relation de confiance et de partenariat. Et si nos critères de choix en la matière restent en premier lieu l'efficacité et l'ergonomie, nous attachons également beaucoup d'importance au lieu de fabrication et de stockage des EPI que nous achetons. ●

RÉGAZ
RÉSEAUX GAZ DE BORDEAUX

● RÉGAZ

- Entreprise locale de distribution de gaz (46 communes)
- 3 300 km de canalisations
- 211 600 clients distribués
- 330 salariés
- 4 895 GWh distribués
- www.regaz.fr